

Vignes saines / vignes propres

Questions fréquemment posées

1. Que signifie réellement l'expression « vignes exemptes de virus » ?

L'expression « **exemptes virus** » n'est pas tout à fait exacte pour décrire le matériel de vigne saine. Il est plus approprié de dire que ce matériel est « **certifié propre** » ou qu'il provient de blocs mères « **testés contre certains virus** ». Nous évitons le terme « exempt » parce que le matériel propre n'est pas testé pour tous les virus existants, mais seulement pour ceux que le programme de certification considère comme économiquement importants. Par exemple, selon les programmes « [Certifié Plus](#) » et « [Certifié](#) » du CGCN-RCCV, le matériel est testé contre au moins 25 virus et autres agents pathogènes préoccupants (détails dans l'annexe 5 de chaque programme). Cependant, cette liste n'est pas uniforme dans tous les systèmes de certification de la vigne. Les virus inclus dans les tests d'un système de certification varient en fonction des agents pathogènes jugés économiquement importants dans chaque région. C'est pourquoi il est essentiel de demander à votre pépinière quels virus sont pris en compte dans leurs tests !

2. Quelles questions poser à votre pépinière pour l'achat de vignes certifiées propres ?

Avant de passer commande, posez les questions suivantes :

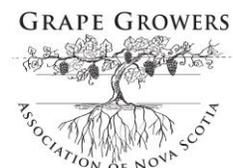
a) Ces vignes sont-elles certifiées ? Si oui, par quel organisme et/ou programme ?

Au Canada, vous devez vous assurer que vos vignes sont « *Certifiées Plus* » ou « *Certifiées* » par le CGCN-RCCV, car il s'agit des deux niveaux de certification les plus élevés et du seul système de certification national existant. Le matériel produit conformément au niveau de certification le plus bas du CGCN-RCCV, appelé Programme de vérification, et étiqueté « *Vérifié* », est également accepté jusqu'au 31 juillet 2029.

Aussi, il ne suffit pas de savoir que votre pépinière participe aux programmes du CGCN-RCCV, car de nombreuses pépinières produisent à la fois des vignes certifiées et non certifiées. Assurez-vous que les variétés spécifiques que vous souhaitez acheter sont produites conformément aux protocoles du CGCN-RCCV. En cas de doute, consultez le site Internet du CGCN-RCCV pour obtenir la liste des pépinières participant aux programmes de [certification](#) et de [vérification](#), et contactez directement la pépinière au sujet des variétés que vous souhaitez acheter.

b) Contre quels virus ces vignes sont-elles certifiées ?

La liste des virus testés par un système de certification varie en fonction de la région. Au niveau national, les deux programmes de certification du RCCG et de la SCVR certifient contre au moins 25 virus et autres agents pathogènes. Il s'agit notamment de virus importants sur le plan économique, tels que **la maladie de la tache rouge de la vigne**, **la maladie de l'enroulement de la vigne-3**, **le virus**



de la vigne Pinot gris, le court-noué de la vigne, ainsi que tous les autres organismes de quarantaine énumérés dans la [loi sur la protection des végétaux de l'ACIA](#), tels que les phytoplasmes.

Le CGCN-RCCV explique les symptômes, le mode de propagation et les options de gestion des vignobles pour les virus communs et économiquement importants sur le site <https://www.fr.cgcn-rccv.ca/site/ressources-vigne-virus> .

Veillez noter que le programme de vérification de la CGCN-RCCV teste le virus de la tache rouge de la vigne, la maladie de l'enroulement de la vigne-1 & -3, et le virus de la tache annulaire de la tomate (ToRSV). Lorsqu'elles sont disponibles, il est recommandé d'acheter des vignes « *Certifiées Plus* » ou « *Certifiées* » du CGCN-RCCV plutôt que des vignes « *Vérfiées* ».

En outre, il est recommandé de toujours s'approvisionner d'abord en vignes propres au Canada, si elles sont disponibles. Si les variétés souhaitées ne sont pas disponibles au Canada, il faut au moins s'assurer que les vignes importées sont certifiées contre les virus d'importance économique et les organismes de quarantaine de l'ACIA énumérés ci-dessus.

c) Quelle(s) méthode(s) de diagnostic est (sont) utilisée(s) pour tester les blocs de propagation certifiés ?

Les méthodes de détection sont classées par ordre décroissant d'information :

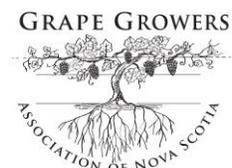
- i) Séquençage à haut débit (HTS): très sensible et un seul test pour tous les virus (connus et inconnus).
- ii) PCR quantitative ou qRT-PCR: spécifique au virus/pathogène et fournissant des informations sur la quantité de virus détectée dans l'échantillon.
- iii) Réaction en chaîne par polymérase (PCR) ou PCR en temps réel: spécifique d'un virus ou d'un agent pathogène et fournissant un résultat positif ou négatif.
- iv) Test ELISA (enzyme-linked immunoassay): Moins sensible que les tests PCR et la disponibilité des anticorps est limitée à certaines espèces de virus.

3. Est-il courant que les programmes de certification de la vigne certifient contre la galle du collet ?

Non. Cependant, selon le programme « Certifié Plus » de la CGCN-RCCV, les vignes produites et multipliées selon les conditions décrites dans cet ensemble de protocoles concernant *Allorhizobium vitis* (la galle du collet) peuvent distinguer leur matériel comme provenant de plantes testées pour la galle du collet. Cependant, le produit final n'est pas certifié pour la galle du collet.

4. Pourquoi ne peut-on jamais garantir que les vignes sont entièrement exemptes de virus ?

Aucun programme de certification de la vigne existant à ce jour, au niveau national ou international, ne peut garantir que les vignes sont exemptes de virus ou d'agents pathogènes. Certains virus et agents pathogènes de type viral sont connus pour être présents dans les vignes à l'état dormant sans



présenter de symptômes ou d'effets négatifs sur la croissance de la vigne ou la qualité des fruits. En outre, de nouveaux virus ou souches de virus peuvent évoluer dans des conditions naturelles, hors du contrôle de l'intervention humaine.

5. Quelle est l'importance du concept « commencer avec des vignes saines » et « rester avec des vignes saines » ? Comment puis-je protéger mes vignes saines après qu'elles ont été plantées ?

« **Commencer avec des vignes saines** » signifie acheter des vignes du CGCN-RCCV auprès d'une pépinière participante ou, si l'on achète à l'étranger, des vignes produites conformément à un système de certification reconnu par le CGCN-RCCV. Bien que les sources canadiennes de matériel viticole propre soient toujours encouragées et favorisées par rapport aux sources internationales, le CGCN-RCCV comprend que la demande actuelle dépasse la capacité des sources nationales.

« **Rester avec des vignes saines** » signifie mettre en œuvre des processus de précaution au niveau du vignoble. Après avoir planté des vignes propres, il est important de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher les vignes d'être infectées par des virus et/ou d'autres pathogènes en gérant les populations d'insectes capables de propager certains virus et d'autres pathogènes (comme les cochenilles farineuses, les insectes à écailles molles et les cicadelles). Le CGCN-RCCV recommande ce qui suit:

- ❖ **Inspections sur le terrain** : Surveiller les plantations nettoyées pour détecter les symptômes de virus et d'autres maladies, en particulier pendant la période de végétation.
- ❖ **Nettoyage du matériel** : Veillez à bien nettoyer votre équipement en enlevant la terre des machines avec de l'eau et en désinfectant les objets portatifs si vous travaillez dans un bloc non certifié et que vous vous rendez dans un bloc « certifié propre ». Vous pouvez également envisager de travailler d'abord dans des blocs propres et en dernier lieu dans des blocs non certifiés.
- ❖ **Lutte contre les vecteurs** : Les calendriers de traitement réguliers, ou d'autres stratégies de lutte antiparasitaire, doivent être conformes aux recommandations provinciales et les traitements doivent être appliqués pour lutter contre les vecteurs potentiels du virus. Suivez les pratiques de lutte intégrée de votre province : [Colombie-Britannique](#), Ontario (1. [pulvérisations](#), 2. [ressources d'information](#)), [Québec](#), [Nouvelle-Écosse](#).

Si les vignes présentent des signes courants d'infection, que le bloc soit certifié ou non, **TESTEZ-LE** et envisagez d'éliminer les positifs. Plus l'infection est détectée tôt, plus vous avez de chances de réduire la propagation du virus. Et lorsque vous replantez les zones où les vignes ont été arrachées, **plantez TOUJOURS des vignes « certifiées propres »**. Une fois les vignes infectées, il n'y a pas de remède. Le seul moyen d'éliminer l'infection est de détruire les vignes afin d'empêcher la propagation.



6. Quels sont les avantages de planter des vignes certifiées propres ?

D'abord et avant tout, la plantation de vignes saines est la première ligne de défense contre les pertes économiques associées aux virus pour les viticulteurs et les établissements vinicoles canadiens ! Des vignes saines produisent des fruits de qualité pour les vins canadiens de première qualité. Des données californiennes révèlent un bénéfice annuel potentiel d'environ 90 millions de dollars US associé au dépistage du virus 3 de l'enroulement de la vigne^[1]. En outre, l'université de Cornell estime que l'utilisation de vignes testées sur les pathogènes en Californie et dans l'État de New York présente un rapport coûts-avantages de 117:1^[2].

[1] Cheon, J. Y., Fenton, M., Gjerdsseth, E., Wang, Q., Gao, S., Krovetz, H., Lu, L., Shim, L., Williams, N., & Lybbert, T. J. (2020, 1er juillet). Heterogeneous benefits of virus screening for grapevines in California (Avantages hétérogènes du dépistage des virus pour les vignes en Californie). American Journal of Enology and Viticulture. <https://www.ajevonline.org/content/71/3/231.abstract>.

[2] Troendle, J. A. (2017, May 30). IMPACTS ÉCONOMIQUES DE L'UTILISATION DE VIGNES VIROSÉES. Cornell University Library. <https://doi.org/10.7298/X4R49NXV>.

